

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010**

L'an deux mille dix, le lundi vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le mardi 23 mars 2010, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude BAUDRAIS, Maire.

**PRESENTS :** Madame Katherine REGNAULT, Monsieur Joseph LIZEUL, Monsieur Michel BAUCHET, Monsieur Jean-Claude LEBAS, Monsieur Bernard LEROUX, adjoints  
Monsieur Fabien BERTON, Madame Annie BRIERE, Madame Martine GALOUP, Monsieur Pierrick JAUNY, Monsieur Christian LELAY, Madame Catherine RICHEUX, Monsieur Stéphane SEIGNEUR. Monsieur Karl VALLIERE

**ABSENTS :** Monsieur Rénaud BERNARD, Madame Séverine CRUSSON (pouvoir à M. Pierrick JAUNY) Monsieur Rodolphe DINCKEL, Monsieur Alban DROUET, Madame Jeanne GIRARD (Pouvoir à Mme Annie BRIERE)

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien BERTON

\*\*\*\*\*

Ordre du jour

**1 – IMPUTATIONS BUDGETAIRES / FINANCES**

- 1 – 1 COMPTES DE GESTION DES BUDGETS ANNEXES 2009 – PORT, MOUILLAGE, DOMAINE DU LAVOIR
- 1 – 2 FISCALITE LOCALE
- 1 – 3 TAXE DE SEJOUR
- 1 – 4 BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET PRINCIPAL
- 1 – 5 LIGNE DE TRESORERIE
- 1 – 6 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS
- 1 – 7 COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET DU PORT
- 1 – 8 BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET DU PORT
- 1 – 9 TARIF DES MOUILLAGES ET REDEVANCES PROFESSIONNELS 2010 – BUDGET DU PORT
- 1 – 10 COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET DES MOUILLAGES LITTORAL
- 1 – 11 BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET DES MOUILLAGES LITTORAL
- 1 – 12 COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – DOMAINE DU LAVOIR
- 1 – 13 BUDGET PRIMITIF 2010 – DOMAINE DU LAVOIR
- 1 – 14 OFFICE DE TOURISME – AVANCE DE TRESORERIE
- 1 – 15 CONVENTION OGE
- 1 – 16 DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL GENERAL – MEDIATHEQUE « J'AIME LIRE » - OUVRAGES
- 1 – 17 DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL GENERAL – MEDIATHEQUE « J'AIME LIRE » - ACHAT CD-DVD
- 1 – 18 BUDGET DES ANIMATIONS
- 1 – 19 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANIMATION ENFANCE, JEUNESSE ET INTERGENERATION
- 1 – 20 LIVRAISON DE MATERIAUX – TARIFS 2010
- 1 – 21 ACQUISITION DE BUSES – TARIFS 2010
- 1 – 22 PRET BANCAIRE – ACQUISITION D'UNE TONDEUSE ET D'UNE BALAYEUSE

**2 – TRAVAUX**

- 2 – 1 – CONVENTION SDEM – POSE D'UN LAMPADAIRE SUR POTEAU ROUTE DE KERVRAUD
- 2 – 2 – PROGRAMME DE VOIRIE 2010

**3 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME**

- 3 – 1 – APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

**4 – ANIMATIONS**

- 4 – 1 – PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'ETRETAT

**5 – PERSONNEL**

- 5 – 1 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2EME CLASSE
- 5 – 2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**6 – QUESTIONS DIVERSES**

- 6 – 1 – MODIFICATION DE LA LIMITE ENTRE LES ZONES UI ET 2 AUI DE LA ZA DU CLOSO
- 6 – 2 – CREATION D'UN CONSEIL DES MOUILLAGES
- 6 – 3 - MOUILLAGES LITTORAL – REDEVANCE
- 6 – 4 - CONVENTION SNSM 2010

**7 – INFORMATIONS MUNICIPALES**



## **AJOUTS DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire s'excuse tout d'abord de son retard.

La séance est ouverte à 19h20

Il propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 6-1 Modification de la limite entre les zones Ui et 2 AUi de la ZA du Closo
- 6-2 Création d'un conseil des mouillages
- 6-3 Mouillages littoral – Redevance
- 6-4 Convention SNSM 2010

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **Approuve** l'ajout des points cités ci-dessus
- **Charge** le Maire de signer les pièces afférentes

### **1 – IMPUTATIONS BUDGETAIRES / FINANCES**

#### **1-1 COMPTES DE GESTION DES BUDGETS ANNEXES 2009 – PORT, MOUILLAGE, DOMAINE DU LAVOIR**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 concernant les budgets du port de Tréhiguier, des mouillages littoral et du domaine du Lavoir et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2009 du port de Tréhiguier, des mouillages littoral et du domaine du lavoir.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2009 pour le port de Tréhiguier, les mouillages littoral et le domaine du Lavoir en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009 par le Receveur Mme. DE VETTOR, concernant le budget du port de Tréhiguier, le budget des mouillages littoral, le budget du domaine du Lavoir, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### **1-2- FISCALITE LOCALE**

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 16 mars 2010,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le taux de la taxe d'habitation en 2010.

Il passerait de 8,58% à 9.08 %.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les taux suivants :**

- **taxe d'habitation.....9.08 %**
- **taxe foncier bâti..... 16.77 %**
- **taxe foncier non-bâti..... 38.72 %**

#### **1-3- TAXE DE SEJOUR**

Vu le décret du 24 décembre 2002,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 16 mars 2010,

Sur proposition du Maire,

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **décide d'appliquer** les tarifs suivants pour la taxe de séjour 2010.

Il précise que ceux –ci s'entendent par nuitée et par personne :

<b>CATEGORIE D'HEBERGEMENT</b>	<b>TARIFS 2010</b>
Hôtels ★★★	0.50 €
Hôtels ★★	0.50 €
Hôtels ★	0.50 €
Hôtels sans ★	0.40 €
Meublés ★★★, résidences de tourisme ★★★ et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.50 €
Meublés ★★, résidences de tourisme ★★, villages de vacances de catégorie grand confort et tous les autres	0.50 €

établissements de caractéristiques équivalentes Meublés ★, résidences de tourisme ★, villages de vacances de catégorie confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes Meublé sans ★ et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage ★★★ et ★★ et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en ★★ et ★ et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 €

- **décide** d'appliquer les dispositions suivantes :

- **La perception est instituée à l'année.**
- Le recouvrement de cette taxe est mensuel

-**Dit** qu'une veille particulière sur les déclarations des logeurs va être instituée

Outre les exonérations obligatoires, seront également exonérées les personnes qui, par leur travail ou leur profession, participent directement au fonctionnement et au développement de la station.

#### **1-4 BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET PRINCIPAL**

Sur proposition de la commission des finances réunie en date du 16 mars 2010, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adopter le budget primitif** suivant pour 2010 :

##### **a) fonctionnement**

Chap	DEPENSES	Vote
	<b>TOTAL</b>	<b>3 099 233.66</b>
022	Dépenses imprévues	138 977.07
023	Virement à la section d'investissement	500 000,00
011	Charges à caractère général	729 595.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 065 664.00
014	Atténuation de produits	400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 024,00
65	Autres charges de gestion courante	494 981.59
66	Charges financières	118 592,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00

Chap	RECETTES	Vote
	<b>TOTAL</b>	<b>3 099 233.66</b>
013	Atténuation de charges	4 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00
70	Prod. des services, du dom. et ventes div.	94 300,00
73	Impôts et taxes	1 627 670,50
74	Dotations, subventions et participations	876 033,00
75	Autres produits de gestion courante	48 000,00
77	Produits exceptionnels	4 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	365 230.16

##### **b) Investissement :**

DEPENSES	Reports	Prop. Nouv.	Prop. globale
TOTAL	2 080 090.00	1 440 167.75	3 520 257.75

RECETTES	Reports	Prop. Nouv.	Prop. globale
TOTAL	1 107 800.00	2 412 457.75	3 520 257.75

### **1-5 LIGNE DE TRESORERIE**

Après avis de la commission des finances du 16 mars 2010,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** de contracter une ligne de trésorerie de 300 000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan.

Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :

Objet : Ligne de Trésorerie

Montant : 300 000 €

Durée : 1 an

Taux intérêt : Euribor 3 mois moyenné plus une marge de 0,50 %, index février 2010 : 0.661 %

Commission d'engagement : néant

Frais de mise en place : 50 €

- **S'engage** pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires.

- **Autorise** le Maire à signer la convention avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan

- **Autorise** le Maire à négocier les conditions générales de la convention de prêt sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues dans la convention pour le bon fonctionnement de la ligne de trésorerie

### **1-6 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS**

Sur proposition de la commission des finances en date du 16 février 2010 et du 16 mars 2010,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide** d'allouer les subventions suivantes :

Association	Siège social	Montant attribué
ADMR de la Région de Camoël	56130 CAMOEL	2 390,00 €
ALCOOL ASSISTANCE - Section HERBIGNAC	44410 HERBIGNAC	80,00 €
UNC-Associations de Pénestin	56760 PENESTIN	850,00 €
BASKET SUD VILAINE	56760 PENESTIN	1 178,00 €
TENNIS SUD VILAINE	56130 NIVILLAC	1 395,00 €
AS GOELANDS TENNIS DE TABLE	56760 PENESTIN	651,00 €
Association Guérandaise des Donneurs de Sang Bénévoles	44350 GUERANDE	100,00 €
Association pour la promotion de l'enseignement agricole public de la région Guérandaise	44350 GUERANDE	30,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DU MORBIHAN	56000 VANNES	150,00 €
Médiathèque « J'aime Lire »	56760 PENESTIN	3 990,00 €
Association "Yoga La Source"	56760 PENESTIN	210,00 €
CCAS de PENESTIN		4 500,00 €
CHAMBRE DES METIERS	56008 VANNES CEDEX	45,00 €
Club nautique	56760 PENESTIN	620,00 €
Club nautique	56760 PENESTIN	3 000,00 €
Ecole Publique	56760 PENESTIN	1 560,00 €
Ecoles Privées	56760 PENESTIN	2 460,00 €
Ecoles Privées	56760 PENESTIN	64 180,65 €
Football Club Sud Vilaine	56130 FEREL	1 829,00 €

Pétanque Pénestinoise	56760 PENESTIN	1 360,00 €
Les Flots Bleus Club de retraités	56760 PENESTIN	1 295,00 €
Ligue contre le cancer Comité du Morbihan	56034 VANNES CEDEX	50,00 €
Office de Tourisme	56760 PENESTIN	105 000,00 €
Restaurant scolaire	56760 PENESTIN	6 000,00 €
Restaurants du cœur	56890 SAINT AVÉ	150,00 €
Sports et Loisirs pour Tous	56760 PENESTIN	1 200,00 €
Sports et Loisirs pour Tous, section gymnastique	56760 PENESTIN	1 350,00 €
An Divar Dans	56760 PENESTIN	225,00 €
OIS	44510 LE POULIGUEN	70,00 €
Association les Amis Petit Breton	44630 PLESSE	330,00 €
Association de Chasse	56760 PENESTIN	1 185,00 €
LES AMIS DE LA SANTE (anciennement : Vie Libre-Section de la Roche- Bernard)	56190 NOYAL- MUZILLAC	80,00 €
Thomas NORMAND/ABSOLUTE DREAMER	56760 PENESTIN	2 392,00 €
Lycée d'enseignement général et technologique privé des Pays de Vilaine	56220 SAINT JACUT LES PINS	30,00 €
Maison Familiale Rurale	56230 QUESTEMBERG	30,00 €
BTP Formation	56010 VANNES CEDEX	60,00 €
Union Départementale des sapeurs pompiers du Morbihan	56038 VANNES CEDEX	100,00 €
Association Départementale "Le Noël de l'enfance"	56006 VANNES CEDEX	50,00 €
Maison familiale et rurale	44630 PLESSE	30,00 €
Garderie péri_scolaire	56760 PENESTIN	100,00 €
CONFRERIE DES BOUCHOTEURS	56760 PENESTIN	1 000,00 €
Amicale des sapeurs pompiers, section formation	56760 PENESTIN	300,00 €
30 ans des métairies		100,00 €

- **rappelle**, en outre, que toutes les demandes de subventions doivent être impérativement déposées en mairie pour le 31 décembre au plus tard.
- **rappelle** par ailleurs que le remboursement des frais de formation se fera à hauteur de 50% des dépenses engagées avec un plafond de 1 000 €/an sur justificatifs pour le sport de compétition (licencié) et de 50 % des dépenses engagées avec un plafond de 500 € sur justificatifs pour le sport loisirs (adhérent).

#### **1 – 7 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET DU PORT**

Après avis favorable à l'unanimité du conseil portuaire réuni le mardi 9 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur LE ROUX, le compte administratif du port de Tréguier pour l'exercice 2009 est présenté à l'assemblée, tel que résumé ci-dessous :

1 - Fonctionnement :

DEPENSES	Crédits ouverts	Crédits employés
<b>TOTAL</b>	<b>304 877</b>	<b>131 039 .93</b>

RECETTES	Crédits ouverts	Crédits employés
<b>TOTAL</b>	<b>304 877</b>	<b>264 943.99</b>

**EXCEDENT DE CLOTURE : 133 904.06 €**

2 - Investissement :

DEPENSES	Prévisions	Réalisations
<b>TOTAL</b>	<b>85 082.16</b>	<b>7 460.86</b>

RECETTES	Prévisions	Réalisations
<b>TOTAL</b>	<b>85 082.16</b>	<b>38 611.42</b>

**SOLDE DE L' EXERCICE : 31 150.56 €**

Après en avoir délibéré (Monsieur le Maire ayant quitté la salle), le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-donne acte à Monsieur le Maire de la présentation ainsi résumée du compte administratif du Port de Tréguier de l'exercice 2009,  
-décide d'adopter ces propositions.

**1 – 8 – BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET DU PORT**

Après avis favorable du conseil portuaire réuni le mardi 9 mars 2010, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif du port pour 2010, tel que résumé ci-dessous :

1 – Exploitation :

DEPENSES		Vote
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>320 779.92</b>
011	Charges à caractère général	169 286.01
012	Charges de personnel et assimilés	15 965,00
042	Dotations aux amortissements et provisions	16 228.91
065	Autres charges de gestion courante	100.00
067	Charges exceptionnelles	700.00
023	Virement à la section d'investissement	118 500.00

b)

RECETTES		
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>320 779.92</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	133 904.06
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 775.86
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	181 000.00
74	Subventions	0
75	Autres produits de gestion courante	100.00
77	Produits exceptionnels	0

2 - Investissement :

		Proposition nouvelle
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>165 879.47</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 775.86
2315-1101	Infrastructures du port	83 450.77

2154- L102	Dépôt de carburant	76 652.84
		<b>Proposition nouvelle</b>
	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>165 879.47</b>
001	Excédent d'investissement reporté	31 150.56
021	Virement de la section d'exploitation	118 500
040	Amortissements des immobilisations	15 719.67
040	Charges à étaler	509.24

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

-décide d'adopter ces propositions.

**1 – 9 – TARIF DES MOUILLAGES ET REDEVANCES PROFESSIONNELS 2010 – BUDGET DU PORT**

Vu l'avis du conseil portuaire en date du 9 mars 2010;

Monsieur le Maire propose au Conseil une augmentation pour 2010 de 2%

- Plaisance :
  - redevance pour les titulaires d'un contrat de garantie d'usage de corps-mort : 165 € HT (soit 197.34 € TTC)
  - redevance saisonnière :  
51 € HT le mois soit 61 € TTC  
18.50 € HT la semaine soit 22.13 € TTC
- Professionnels : le montant appliqué au chef d'entreprise est de 175 € HT (soit 209.30 € TTC) ; majoré de 25% par personne supplémentaire dans l'entreprise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-approuve les tarifs indiqués ci-dessus.

**1 – 10 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET DES MOUILLAGES LITTORAL**

Après avis de la commission des finances en date du 16 mars 2010, Monsieur LE ROUX présente le compte administratif du budget des mouillages maritimes 2009.

**1 - Fonctionnement :**

DEPENSES	Crédits ouverts	Crédits employés
<b>TOTAL</b>	<b>43 939,92</b>	<b>19 916,72</b>

RECETTES	Crédits ouverts	Crédits employés
<b>TOTAL</b>	<b>43 939,92</b>	<b>43 768,59</b>

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 23 851,87 €**

**2 - Investissement :**

DEPENSES	Prévisions	Réalisations
<b>TOTAL</b>	<b>13 280,00</b>	<b>3 644.22</b>

RECETTES	Prévisions	Réalisations
<b>TOTAL</b>	<b>13 280,00</b>	<b>880,00</b>

**DEFICIT D'INVESTISSEMENT : 2 764.22 €**

Après en avoir délibéré (Monsieur le Maire ayant quitté la salle), le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-donne acte à Monsieur le Maire de la présentation ainsi résumée du compte administratif des mouillages maritimes de l'exercice 2009,

-décide d'adopter ces propositions.

**1 – 11– BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET DES MOUILLAGES LITTORAL**

Après avis de la commission des finances du 16 mars 2010, Monsieur le Maire propose le budget primitif des mouillages maritimes 2010 :

**1 – Exploitation :**

<b>DEPENSES</b>		<b>Vote</b>
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>53 252,00</b>
011	Charges à caractère général	14 951,00

012	Charges de personnel et assimilés	9 850,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	880,00
65	Autres charges de gestion courante	15 450,00
023	Virement à la section d'investissement	12 121,00

b)

<b>RECETTES</b>		
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>53 252.00</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	23 852.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	29 400.00

## 2 - Investissement :

		<b>Vote</b>
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>13 001,00</b>
001	Déficit antérieur reporté	6 284,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 717,00
		<b>Vote</b>
	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>13 001,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	12 121.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	880.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-décide d'adopter ces propositions.

### 1 – 12 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – DOMAINE DU LAVOIR

Après avis favorable de la commission des finances du 16 mars 2010, Monsieur Le Maire présente le compte administratif du domaine du Lavoir

#### 1 - Fonctionnement :

DEPENSES	Crédits ouverts	Crédits employés
<b>TOTAL</b>	<b>516 023,00</b>	<b>334 353.62</b>

RECETTES	Crédits ouverts	Crédits employés
<b>TOTAL</b>	<b>516 023,00</b>	<b>465 239.00</b>

Excédent de fonctionnement : 130 885.38 €

#### 2 - Investissement :

DEPENSES	Prévisions	Réalisations	A reporter
<b>TOTAL</b>	<b>353 444.00</b>	<b>353 444.00</b>	<b>0,00</b>

RECETTES	Prévisions	Réalisations	A reporter
<b>TOTAL</b>	<b>353 444.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Déficit d'investissement : 353 444.00 €

Report résultat 2008 : 42 623.98 €

Solde de l'exercice : - 179 934.64 €

Après en avoir délibéré (Monsieur le Maire ayant quitté la salle), le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-donne acte à Monsieur le Maire de la présentation ainsi résumée du compte administratif du budget annexe du domaine du Lavoir pour l'exercice 2009 ,

-décide d'adopter ces propositions.

### 1 – 13 – BUDGET PRIMITIF 2010 – DOMAINE DU LAVOIR

Après avis de la commission des finances du 16 mars 2010, Monsieur le Maire propose le budget primitif du domaine du Lavoir

1 –Fonctionnement :



DEPENSES		Vote
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>353 444</b>
71355	Variation de stock de terrains aménagés	353 444

b)

RECETTES		
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>353 444</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	173 509.36
70	Produit du service, du domaine et ventes diverses	179 934.64

2 – Investissement :

DEPENSES		Vote
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>353 444</b>
001	Résultat d'investissement reporté	353 444

b)

RECETTES		
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>353 444</b>
040	Annulation solde initial	353 444

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide d'adopter** ces propositions.

**1 – 14 – OFFICE DE TOURISME – AVANCE DE TRESORERIE**

Sur proposition de Monsieur LE ROUX, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le rôle prépondérant de l'office de tourisme de Pénestin en matière de promotion, de communication et d'animation touristique.

Il rappelle à l'assemblée que l'office de tourisme souhaite cette année procéder à la réfection de son site internet qui est devenu obsolète. Toutefois, il précise que l'association ne bénéficie pas de subsides suffisants pour faire face à cette dépense.

En conséquence, il propose au conseil de concéder à l'office de tourisme une avance de trésorerie de 10 000 €, remboursable sur 3 ans (soit 3 333.33 € par an) afin qu'il puisse réactualiser son site.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le versement d'une avance de trésorerie de 10 000 €

**Dit** qu'un échéancier de remboursement sur trois ans à compter du mois d'octobre 2010 sera mis en place

- **Inscrit** cette dépense au budget communal

- **Charge** le Maire de signer les pièces afférentes

**1 – 15 – CONVENTION OGEC**

**Monsieur BERTON ne prend pas part au vote car il est président de l'OGEC de Pénestin**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 octobre 2005 et le contrat d'association qui a été conclu par l'Etat avec l'école privée Sainte Jeanne d'Arc/Saint Gildas en date du 21 décembre 2005.

L'article 12 de ce contrat stipule que la négociation avec l'association concernée doit se faire à parité de calcul, sur la base des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et primaires publiques.

Monsieur le Maire propose le versement de 64 180.65 € euros soit 40 491.60 € au titre des dépenses de fonctionnement pour les primaires et maternelles et 23 689.05 € au titre de la prise en charge de l'aide maternelle. Il est, conséquemment, fait lecture de la convention à passer avec l'OGEC pour 2010.

Monsieur le Maire précise, notamment dans le contrat d'association et la convention, que la prise en charge de la rémunération de l'aide maternelle continue de se faire en 2010, sur production de justificatifs par l'association.

Sur proposition de la commission des finances qui s'est réunie le 16 mars 2010,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **accorde** une subvention à l'OGEC d'un montant de 64 180.65 € :

- dépenses de fonctionnement (primaire et maternelle) 40 491.60 €
- prise en charge salaires aide maternelle (à justifier) 23 689.05 €

- **dit** que cette dépense sera inscrite au budget communal ;

- **autorise le Maire** à signer la convention avec l'OGEC et les pièces afférentes.

**1 – 16 – DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL GENERAL – MEDIATHEQUE « J'AIME LIRE » - OUVRAGES**

Sur proposition de Monsieur LE ROUX, le Conseil Municipal a décidé d'allouer à la médiathèque « J'aime lire » en 2010 un crédit d'équipement de **2,15 euros par habitant pour l'achat d'ouvrages** soit un montant total de 3 990 euros TTC (soit 3 781.99 € HT). Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil pour reconduire cette mesure pour 2010 et à le mandater auprès du Conseil Général aux fins d'obtention de subvention qui pourrait être de 50 % pour ce crédit d'équipement destiné à la bibliothèque de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Alloue** un montant de 2,15 € par habitant à la médiathèque « J'aime lire » pour l'achat d'ouvrages
- donne mandat** au Maire pour solliciter toute subvention relative et notamment la subvention de l'aide municipale à la médiathèque pour l'achat d'ouvrages, auprès du Conseil Général,
- autorise le Maire à signer** tous documents relatifs à ce dossier.

**1 – 17 – DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL GENERAL – MEDIATHEQUE « J'AIME LIRE » - ACHAT CD-DVD**

Sur proposition de Monsieur LE ROUX, le Conseil Municipal décide d'allouer à la médiathèque « J'aime lire » un crédit d'équipement de 1.54 € par habitant pour l'achat de CD soit un montant total de 2 860 € TTC (soit 2 391.30 € HT).

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil pour le mandater auprès du Conseil Général aux fins d'obtention d'une subvention qui pourrait être de 50 % pour ce crédit d'équipement destiné au fond mis à la disposition des adhérents à la bibliothèque de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Alloue** un montant de 2 391.30 €.HT soit 2 860 € TTC pour l'achat de CD.
- donne mandat** au Maire pour solliciter toute subvention relative et notamment la subvention de l'aide municipale à la médiathèque pour l'achat de CD, auprès du Conseil Général,
- autorise le Maire à signer** tous documents relatifs à ce dossier.

**1-18 BUDGET DES ANIMATIONS**

Sur proposition de Monsieur Pierrick JAUNY, Monsieur le Maire présente à l'assemblée les budgets prévisionnels des animations à mettre en place pour l'année 2010.

Ils s'établissent de la façon suivante :

**A- PRINTANIERES ET AUTOMNALES**

Dépenses	Recettes
7 590 €	700 € (Conseil général)
-	6 890,00 € (Participation communale)

**B- PLACE AUX MOMES**

Dépenses	Recettes
15 548.77 €	1 145,81 € (Conseil régional) par le biais de SB
-	1 345 € (Conseil général)
	10 821.19 € (Participation communale)

**C- LES TREMPLINS**

Dépenses	Recettes
11 544.63 €	1 000 € (Billetterie)
-	1 000 € (Conseil général)
-	9 544.63 € (Participation communale)

**D- CONNIVENCES ARTISTIQUES**

Dépenses	Recettes
12 500 €	600 € (catalogues /affiches)
-	1 100 € (Conseil général)

-	10 800 € (Participation communale)
---	---------------------------------------

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** les projets d'animations et les budgets prévisionnels correspondants
- **Mandate** Monsieur le Maire pour engager toutes les demandes de subventions permettant le financement de ces opérations
- **Charge** le Maire de procéder à l'établissement et à la signature des pièces afférentes
- **Décide** d'inscrire ces dépenses au budget communal

**1 – 19 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANIMATION ENFANCE, JEUNESSE ET INTERGENERATION**

Sur proposition de Monsieur JAUNY, Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de partenariat enfance, jeunesse et intergénération entre les communes de Férel, Camoël et Pénestin et la fédération d'animation rurale en pays de Vilaine pour l'année 2010.

Il en fait lecture au conseil municipal.

Il présente par ailleurs à l'assemblée l'avenant n° 2 de cette convention mentionnant les conditions financières demandées à la commune de Pénestin pour l'accueil périscolaire pour l'année 2010. Le montant sollicité s'élève à 746,00 €.

Il précise en outre que la somme à répartir entre les communes de Camoël, Férel et Pénestin au titre de l'animation est **de 139 220 €**.

Il rappelle aussi à l'assemblée le calcul de répartition de cette somme :

- 60% calculé sur le nombre d'habitant
- 40% calculé sur le potentiel fiscal

Les contributions pour chaque commune se répartissent donc comme suit :

Camoël : 19 165.62 €

Férel : 57 899.76 €

Pénestin : 62 154.62 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** cette convention pour l'année 2010.
- **approuve** l'avenant n° 2 de cette convention précisant la participation financière pour l'accueil périscolaire d'un montant de 746.00 €
- **confirme** la répartition entre les communes pour l'animation et prend acte du montant imputé à la commune de Pénestin, soit 62 154.62 €
- **autorise** le Maire à signer cette convention et l'avenant n°2
- **décide** d'inscrire cette dépense au budget communal

**1 – 20 – LIVRAISON DE MATERIAUX – TARIFS 2010**

Sur proposition de Monsieur LIZEUL, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de passer un contrat avec un prestataire privé pour la livraison de matériaux pour l'année 2010.

Après étude de la commission et des services, l'entreprise CHARIER a été déterminée comme la mieux disante.

Le devis n° JMG/07828 du 9 mars 2010 propose les tarifs suivants à la tonne pour des matériaux livrés en semi :

<b>0/20 GNT</b>	<b>12,10 €</b>
<b>0/31,5 GNT</b>	<b>12,50 €</b>
<b>Grave – 0/60-0/80</b>	<b>10,30 €</b>
<b>Sable 0/4-0/6 de carrière</b>	<b>12,25 €</b>
<b>0.10 – Recompose</b>	<b>13.20 €</b>
<b>Gravier 2/4 – 4/6 - 6/10</b>	<b>16,10 €</b>
<b>0/20 Primaire</b>	<b>10,20 €</b>
<b>Gravier 10/14 14/20</b>	<b>15.30 €</b>

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de statuer sur la proposition commerciale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve** le devis de l'entreprise CHARIER pour les tarifs mentionnés ci-dessus
- **Inscrit** cette dépense au budget communal
- **Charge** le Maire ou son représentant de procéder à l'établissement et à la signature des pièces afférentes.

**1 – 21 – ACQUISITION DE BUSES – TARIFS 2010**

Sur proposition de Monsieur LIZEUL, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de passer un contrat avec un prestataire privé pour la fourniture de buses pour l'année 2010.

Après étude des services, l'entreprise BRETAGNE MATERIAUX a été déterminée comme la mieux-disante.

Le devis du 23 mars 2010 propose les tarifs suivants :

Désignation	Tarif en € HT au mètre
Tuyau béton N/ARM D 300	13.21
Tuyau béton N/ARM D 400	17.98
Collecteur eaux pluviales easyrain PEHD CR 8 diamètre nominal 300 mm	12.80

Il précise en outre que le montant pour le service de la grue pivotante s'élève à 125 € HT

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de statuer sur la proposition commerciale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

-**approuve** le devis de l'entreprise BRETAGNE MATERIAUX pour les tarifs mentionnés ci-dessus

-**inscrit** cette dépense au budget communal

-**charge** le Maire ou son représentant de procéder à l'établissement et à la signature des pièces afférentes.

**1 – 22 – PRET BANCAIRE – ACQUISITION D'UNE TONDEUSE ET D'UNE BALAYEUSE**

Sur proposition de Monsieur LE ROUX, Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition du Crédit Agricole relative au prêt bancaire nécessaire à l'achat d'une balayeuse et d'une tondeuse pour les services techniques

Montant	82 000 €
Durée	5 ans
Taux trimestriel	1.11 %
Index février 2010 0.661 %	Taux variable euribor 3
marge 0.45 %	mois
Echéance	4 220.51 €

Monsieur le Maire précise que le prêt est à moyen terme, à taux variable Euribor 3 mois.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

-**Décide** de contracter un prêt de 82 000 euros pour financer les investissements prévus au budget, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan. Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :

Objet : achat balayeuse et tondeuse pour les services techniques

Montant du capital emprunté : 82 000 euros

Durée d'amortissement : 20 trimestres (5 ans)

Taux d'intérêt index février 2010 : 1.11 %

Le remboursement du prêt s'effectuera par trimestre

-**S'engage** pendant toute la durée du prêt à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.

-**Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention de prêt de 82 000 euros avec la Caisse Régional du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan.

-**Autorise** le Maire à négocier les conditions générales de la Convention de prêt sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues dans la Convention pour le bon fonctionnement du prêt.

**2 – TRAVAUX**

**2 – 1 – CONVENTION SDEM – POSE D'UN LAMPADAIRE SUR POTEAU ROUTE DE KERVAUD**

Sur proposition de Monsieur BAUCHET, Monsieur le Maire présente la convention pour la réalisation et le financement de la pose d'un lampadaire sur poteau existant route de kervraud avec le syndicat départemental d'énergies du Morbihan.

Cette convention définit les modalités de réalisation et de financement de cette opération

Montant prévisionnel HT de l'opération	-----	800 €
Montant prévisionnel TTC de l'opération	A	956.80 €
Montant plafonné de l'opération	B	800 €
Participation TTC du SDEM fixée forfaitairement à 30 % du montant plafonné	C = 30 % de B	240 €
Participation TTC du demandeur	A-C	716.80 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve** le montant des travaux d'un montant de 716.80 € TTC
- Décide** d'inscrire cette dépense au budget communal
- Charge** Monsieur le Maire ou son représentant de procéder à l'établissement et à la signature des pièces afférentes.

## **2 – 2 – PROGRAMME DE VOIRIE 2010**

Sur proposition de Monsieur Joseph LIZEUL, Monsieur le Maire présente le programme 2010 des travaux de voirie (revêtement bicouche et enrobé) :

Désignation	Surface	Montant HT	Montant TTC
VC n° 5 à Tréhiguier – Tapis d'enrobés (Visnonia – Rue de la barquette)	1 300 m2	8 970	10 728.12
Allée du grand Pré	1 300 m2	8 970	10 728.12
Route de Poudrantais à Loscolo	4 000 m2	27 600	33 009.60
<b>Total HT</b>		<b>45 540</b>	
<b>TVA 19.6 %</b>			
<b>TTC</b>		<b>54 465.84</b>	

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de faire les demandes de subventions ad hoc aux taux les plus élevés

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** d'adopter le programme de voirie 2010 tel que définit ci-dessus
- **Désigne** le Maire pour établir les dossiers de subvention aux taux les plus élevés auprès de tout organisme habilité à les octroyer
- **Charge** le Maire de procéder à l'établissement et à la signature des pièces afférentes
- **Décide** d'inscrire cette dépense au budget communal

## **3 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME**

### **3 – 1 – APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

Sur proposition de Monsieur LIZEUL, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le zonage d'assainissement modifié pour tenir compte des évolutions du zonage du PLU.

Il rappelle que ce projet de zonage sera soumis à enquête publique. Celle-ci se déroulera à la salle des fêtes (derrière la poste) du 12 avril au 18 mai 2010 aux heures d'ouverture habituelles de la mairie.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve le** zonage d'assainissement modifié.
- Charge** le Maire de signer les pièces afférentes

## **4 – ANIMATIONS**

### **4 – 1 – PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'ETRETAT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception le 16 janvier 2010 d'un courrier de Monsieur le Maire d'Etretat proposant à la commune d'adhérer au « club des falaises percées et des aiguilles dressées ».

Le site d'Etretat présente quelques similitudes avec le site de la Mine d'Or et c'est la raison pour laquelle la commune d'Etretat nous propose ce partenariat. Celui-ci aurait pour objectif de valoriser ces sites naturels.

La première étape consisterait à inaugurer ce club lors d'une exposition organisée à Etretat à l'approche de l'été, à laquelle des représentants de Pénestin pourraient assister.

Un document regroupant les divers membres sera aussi édité avant d'inscrire ce club sur le site internet de la Mairie. Ce jumelage iconographique pourra faire l'objet, dans l'avenir, d'autres manifestations en divers lieux.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de statuer sur cette opportunité de partenariat.

Il propose enfin à l'assemblée de prendre en charge les frais de déplacements, de restauration et d'hébergement des représentants municipaux à ce club.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve** l'adhésion de Pénestin au « club des falaises percées et des aiguilles dressées »
- Accepte** que les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés à la participation à ce club soient pris en charge
- Inscrit** ces dépenses au budget communal.
- Charge** le Maire de procéder et signer les pièces afférentes

## **5 – PERSONNEL**

### **5 – 1 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2EME CLASSE**

Sur proposition de Madame Katherine REGNAULT, Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins en matière de travaux de voirie, de maçonnerie et de travaux paysagers, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de CAP paysagiste et CAP maçon. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

**-Décide :** d'adopter la proposition du Maire de modifier ainsi le tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **5 – 2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Sur proposition de Mme Katherine REGNAULT, Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs de la commune au 29 mars 2010, qui s'établit comme suit :

Rédacteur faisant fonction de secrétaire de mairie	1	TP – 28 H
Rédacteur	1	TC
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	TP – 28 H
Adjoint administratif territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	4	TC
Adjoint territorial du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> Classe	1	TP – 28 H
Chef de police municipale	1	TC
Agent de maîtrise principal	1	TC
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC
Adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	9	TC
ATSEM	1	TNC – 24 H
Adjoint territorial d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1	TNC – 26 H

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**-approuve** cette modification.

#### **6 – QUESTIONS DIVERSES**

##### **6 – 1 – MODIFICATION DE LA LIMITE ENTRE LES ZONES UI ET 2 AUI DE LA ZA DU CLOSO**

Sur proposition de Monsieur LEBAS, Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 décembre 2009 relative à l'arrêt du PLU de la commune de Pénestin.

Suite à diverses remarques de la part de professionnels, il semble nécessaire de redéfinir le zonage portant sur la zone artisanale du Closo (Ui) et l'extension projetée (2AUi).

En effet, il est apparu qu'une demande de terrains était très présente chez les professionnels et que le zonage proposé ne permettait pas de la satisfaire. Les terrains disponibles étant uniquement en zone 2AUi, ils ne permettaient pas aux professionnels de répondre à leurs attentes à court terme.

Par ailleurs, monsieur le Maire tient à souligner le risque juridique que le déclassement de certains terrains en zone 2Ui pouvait entraîner.

Il propose donc au Conseil Municipal, suite à l'enquête publique sur le PLU, de mettre en zone Ui ce qui correspond, à l'heure actuelle, au zonage NAi du POS.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**-Approuve** la modification de zonage portée ci-dessus

**-Dit** que ce changement se fera après l'enquête publique

**-Charge** le Maire de signer les pièces afférentes

##### **6 – 2 – CREATION D'UN CONSEIL DES MOUILLAGES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier du 18 mai 2009, la Préfecture du Morbihan nous informait que les zones de mouillages et d'équipements légers étaient une alternative aux ports et n'étaient pas régies par le code des ports.

Toutefois, l'article 10 du règlement d'exploitation annexé à l'AOT mouillages groupés prévoit la création d'un conseil des mouillages.

En conséquence il propose à l'assemblée de créer un conseil des mouillages.

Celui-ci assistera le gestionnaire et sera chargé notamment d'émettre un avis (simple) sur le montant des redevances. Il sera réuni au minimum une fois par an après convocation du Maire et sous sa présidence.

Il informe l'assemblée que celui-ci devra être composé des personnes suivantes :

Des représentants de la Direction Départementale de l'Équipement du Morbihan et la Direction Départementale des affaires Maritimes du Morbihan

3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil municipal  
6 membres titulaires et 6 membres suppléants des représentants des plaisanciers  
4 membres titulaires et 4 membres suppléants des représentants des professionnels

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve** la création d'un conseil des mouillages
- Dit** qu'il conviendra de désigner les différents membres de cette commission
- Charge** le Maire de procéder et signer les pièces afférentes

#### **6 – 3 MOUILLAGES LITTORAL – REDEVANCE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'instituer une redevance pour les mouillages littoral sur les zones de Men Armor, Camaret, Poudrantaïs et Le Maresclé.

Il propose d'instituer les tarifs suivants :

Prix de la redevance pour un emplacement de corps-morts sur les zones de Poudrantaïs et Le Maresclé : 153 € TTC

Prix de la redevance pour un emplacement de corps-morts sur les zones de Men Armor et Camaret : 163 € TTC

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve** le montant de ces redevances
- Charge** le Maire de procéder et signer les pièces afférentes

#### **6 – 4 CONVENTION SNSM 2010**

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil pour le maintien du partenariat entre la Commune et la SNSM pour la surveillance des plages lors de la prochaine saison estivale. Il présente la convention ; qui prévoit notamment la participation de la commune au titre de la formation des sauveteurs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve** le renouvellement du partenariat entre la Commune et la SNSM pour la surveillance des plages lors de la saison estivale 2010,
- autorise** Monsieur le Maire à signer la présente convention pour un montant total de 1 656,00 euros TTC et le charge de signer les pièces afférentes

#### **7 – INFORMATIONS MUNICIPALES**

##### **7-1 Modification des dates de l'enquête publique sur le PLU**

Suite à une erreur matérielle, les dates de l'enquête publique du PLU ont été modifiées. Celle-ci se tiendra à la salle des fêtes (derrière la poste) du 17 avril au 21 mai 2010 aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

##### **7-2 Animations à venir**

Lundi 5 avril 2010 : Chasse à l'œuf – RDV à 10h30, Place de l'église

Lundi 19 avril 2010 à 17h30 : Spectacle Place aux Mêmes au complexe polyvalent Lucien PETIT-BRETON

Samedi 24 et Dimanche 25 avril 2010 : Les printanières au Complexe Polyvalent Lucien PETIT-BRETON

##### **7-3 Baptême du nouveau bateau de Thomas NORMAND – Mini 6.50 FINANCIERE DE L'ECHIQUIER**

Vendredi 23 avril 2010 à 16h00 au port de plaisance de PORNICHET

♣♣♣♣♣♣♣♣

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H28

